Interdiction de l’esclavage : “l’initiative n’est jamais venue de la société marocaine elle-même”

10/11/2012 à 16h16

(…) Bien qu’il n’existe plus, l’esclavage des noirs n’a jamais été officiellement aboli. Le protectorat français, au début du XXe siècle, en a simplement interdit la pratique.

> *Fait notoire, l’initiative n’est jamais venue de la société marocaine elle-même, comme l’a savamment décrit l’historien Mohammed Ennaji dans son ouvrage Soldats, esclaves et concubines.*

La garde noire des sultans du Maroc n’a pas non plus été affranchie au sens moral du terme. Mohammed VI maintient d’ailleurs au sein de sa cour l’essentiel de ce protocole servile. **Il faut aussi souligner que la loi marocaine ne comdamne pas non plus le racisme. (…)**

Algérie-focus